



« d'azur à la fasce d'or
accompagnée en chef
d'une étoile d'argent »

Le petit journal de Pandrignes

N°29 - Avril 2024

Le mot de votre Maire

L'année 2024 a commencé avec le recensement de la population de notre village. La première estimation donnerait 185 habitants, ce qui représente une augmentation de 11 % à Pandrignes par rapport au dernier recensement. Pour l'heure, l'INSEE sollicité ne nous a pas fourni d'éléments plus affinés. La période est également celle du budget communal. Les résultats sont corrects mais, compte tenu du contexte économique du pays, la vigilance est de mise. Vous trouverez en page 2 un compte rendu des résultats et prévisions. Ces dernières ont été réalisées en tenant compte des remontées des habitants issues de nos échanges, de la réunion publique de novembre et du questionnaire qui la précédait.

Voirie : Une part importante de voirie vient d'être réalisée par la commune avec l'aide financière du conseil départemental via la Dotation Solidarité Communale et le soutien de Tulle Agglo. Il s'agit de la réfection de la rue du clocher, du chemin du local technique, du virage après la salle polyvalente en direction du tunnel et des emplois partiels sur la totalité de la commune notamment Libouroux, Gibiat, Courbiat et le chemin des Pradelles.

Travaux : Pour 2024 les travaux concernent le bâtiment de la mairie avec le changement de la porte d'entrée défectueuse ainsi que l'isolation de la cave. Le carrelage des toilettes extérieures de la salle polyvalente est également prévu. Vous avez pu constater que le local associatif est terminé. La société de chasse y a été présente d'octobre à mars. L'occupation s'est très bien déroulée et la convention sera renouvelée. Nous avons reçu au sein du local le CAUE dans le cadre d'une réunion à destination d'une dizaine d'élèves du lycée de Naves qui ont découvert le patrimoine local. Le Foyer rural de Pandrignes y a une pièce dédiée. Les associations, notamment la FAL, peuvent l'utiliser. Désormais, la belle sculpture réalisée par Jacques Tramond accueille les visiteurs et les enfants des Classes Vertes. J. Tramond a prévu de peindre les motifs dès que le temps le permettra.

Transition énergétique : Les différents diagnostics énergétiques réalisés ne militent pas en faveur d'une mise en place de panneaux

photovoltaïques sur le toit de la salle polyvalente. La surface et l'orientation n'en font pas un site à privilégier. La commune adhère désormais au service mutualisé « Climat Air Energie » de Tulle Agglo. Ce service propose à la commune appui technique et assistance dans les projets, conseil et suivi des consommations d'énergie et l'identification des aides financières mobilisables. Par ailleurs, une réunion d'information à destination des particuliers et concernant les énergies renouvelables est en préparation avec le soutien de Tulle Agglo. Nous reviendrons vers vous à ce sujet.

Vie locale : Plusieurs moments d'échange ont été proposés : réunion publique, cérémonie des vœux, après-midi crêpes. D'autres sont prévus notamment une animation pour les enfants le 23 juin en collaboration avec l'association des parents d'élèves de l'école de Ladignac.

Réseaux : Une nouvelle fois, nous rappelons que la chute d'arbres sur les fils pénalise les habitants qui ne bénéficient plus du service. Elle est également l'occasion de frais très importants pour les propriétaires des arbres en cause. En effet, compte tenu de la fréquence des incidents, plusieurs assurances ne prennent plus en charge ces sinistres.

L'équipe municipale et moi-même restons à votre écoute.

B. Goron



« A la chandeleur Betty a fait des crêpes jusqu'à pas d'heure... » Entourée de Nadine(s) et Claudine les petites mains ont confectionné le dimanche 25 février des crêpes à foison. Une cinquantaine de Pandrignois se sont régalés dans une ambiance conviviale.

Synthèse des conseils municipaux 2024

Conseil du 7 février 2024

DETR :

Deux projets seront présentés :

Changement de la porte d'entrée de la mairie : le modèle proposé par l'entreprise Rioux Tulle est choisi pour un montant de 5375.71€HT.

Remplacement des moteurs des cloches de l'église : le conseil retient le devis de l'entreprise Honoré pour un montant de 5445.81 € HT.

La réalisation des projets est conditionnée à l'octroi de la subvention DETR.

Voirie : Travaux prévus : Madame le Maire rappelle le souhait du conseil d'intervenir en faveur de la voirie notamment rue du clocher, chemin d'accès service technique, ancienne voie ferrée au-dessus du cimetière, virage après la salle polyvalente en direction du tunnel, chemin des Pradelles, route de Libouroux et route de Courbiat. Le devis d'Eurovia est validé pour un montant total HT de 18888.22 €.

Bâtiments : Achat d'une plonge avec un évier 600*500*300 en inox pour la cuisine de la salle polyvalente. Le conseil valide le devis d'Equip'Froid pour un montant de 1779.40 € HT.

Achat de panneaux TMS pour l'isolation de la cave qui sera réalisée courant 2024. Le devis produit par l'entreprise Partedis à Tulle est retenu par le conseil pour un montant de 1153.36€HT.

Il résulte du contrôle de sécurité électrique obligatoire réalisé par l'entreprise DEKRA que différents travaux sont nécessaires. L'entreprise Design Elec 19 de Ladignac est retenue pour un montant de 480 € HT.

Eclairage public : Conformément à la délibération numéro 100 du 24 novembre 2023 concernant l'éclairage public dans la commune, le conseil valide la proposition de Madame le Maire en faveur de l'extinction des lampadaires de 23 heures à 6 heures. Cette modification intervient dès lors qu'il y a un changement de lampadaire.

Conseil du 14 mars 2024

Adoption du compte de gestion et du compte administratif 2023 :

Les résultats, à la clôture de l'exercice, se traduisent par un excédent de 4488.5 € pour la section de fonctionnement et un déficit de 5611.19€ pour la section d'investissement avec un excédent global de 169430.41€. Les chiffres du compte administratif de la commune sont en concordance avec le compte de gestion du comptable.

► Le conseil municipal vote à l'unanimité le compte administratif 2023.

Adoption du budget primitif 2024 :

-En fonctionnement, en dépenses et en recettes à 299319.22€

-En investissement, en dépenses et en recettes à 102131.19€

Vote des taux : Le conseil tient compte de la charge qui va incomber aux habitants du fait de la hausse nationale des bases (3.9%) et décide ne pas modifier les taux d'imposition en faveur de la commune.

Subventions 2024 :

FAL : 100 €- Société de Chasse : 30 €- Foyer rural : 30 €- Foyer rural repas des Anciens : 950 €- Secours populaire : 100 €- Anciens combattants : 50 €- Ligue contre le cancer : 100€. Subvention école de Ladignac : Dix élèves de l'école de Ladignac résident à Pandrignes, une subvention de 700€ est attribuée à l'école, par enfant, pour l'année 2023-2024.



Fin de la contractualisation et de la rénovation du local associatif.

Sur la photo : Le CAUE en réunion au local le 28 mars dernier avec des étudiants du lycée Agricole de Naves. Les jeunes ont découvert le patrimoine local notamment le four de Courbiat pour lequel l'avis du CAUE avait été sollicité.

Élections européennes 2024

Les élections européennes auront lieu le **9 juin 2024**.

Sont électeurs :

- Tous les citoyens français âgés au moins de 18 ans la veille des élections et inscrits sur les listes électorales peuvent voter.
- Un citoyen d'un autre pays de l'UE âgé de 18 ans au moins ayant droit de vote dans son pays d'origine peut voter en France.

Dans les deux cas, il faut être domicilié et inscrit sur les listes électorales dans sa commune de résidence. Le vote par procuration ou depuis l'étranger peut avoir lieu si certaines conditions sont respectées.

Pour être candidat :

Les personnes qui souhaitent se porter candidates doit être âgées de 18 ans au moins la veille du jour du scrutin, être en possession de leurs droits civiques. Le candidat ne doit pas être dans un cas d'inéligibilité ou d'incapacité prévu par la loi. S'il est étranger, il doit disposer de ses droits d'éligibilité dans son pays d'origine. Il peut alors déposer sa candidature auprès du ministère de l'Intérieur du 6 mai au 17 mai 2024.

Le formulaire de candidature est mis en ligne depuis le début de l'année 2024.

Après fermeture des candidatures tous les citoyens peuvent consulter la liste des candidats sur le site du ministère de l'Intérieur.

Pour la France le nombre de députés européens est de 81 sur un total de 720 membres.

Ceux-ci sont élus au suffrage universel direct à un tour pour 5 ans.

A quoi sert ce vote ?

Ces élections contribuent à façonner l'avenir de la démocratie en Europe. Grâce à votre suffrage vous contribuerez à changer le monde dans lequel vous vivez.

Le parlement européen adopte des lois qui concernent tous les habitants de l'Europe. La législation de l'UE répond à la plupart des priorités des populations : sécurité, migration, politiques sociales et bien d'autres encore.

Ce vote vous permettra de déterminer quels députés vous représenteront pour l'élaboration de nouvelles lois. C'est un droit fondamental mais également un devoir d'utiliser sa voix pour défendre ses valeurs.

Évolution du nouveau schéma de collecte des déchets

Une grosse année depuis la mise en place du tri de tous les emballages, résultat au-dessus des espérances : 40% de plus de collecte par rapport à la même période précédente soit 276 tonnes en plus.

Depuis le 1^{er} janvier 2024, les collectivités territoriales sont tenues de mettre en place un tri à la source pour les biodéchets des particuliers (déchets de cuisine, déchets verts, déchets de jardin, etc). Deux solutions ont été mises en œuvre pour Tulle Agglo, la vente de composteurs individuels en déchetterie et la création de composteurs partagés sur des communes concernées avec un objectif de 90 sites sur les 3 ans à venir.

Pour toute information vous pouvez contacter Karine HENRION au 06.37.24.14.25 ou sur son site Internet [Karine.henrion @ tulleagglo.fr](mailto:Karine.henrion@tulleagglo.fr).

Voici le calendrier des prochaines échéances :

- 2024 Mise en place des nouvelles colonnes, dotation des cartes d'accès aux usagers pour les colonnes des ordures ménagères et communication de proximité (préparer vos questions)
- 2025 Année pédagogique, mise en place des nouvelles modalités de collecte. Les données recueillies permettront d'ajuster le service en 2026.
- 2026 Facturation pédagogique sur la base des données collectées en 2025.
- 2027 Facturation réelle sur les données collectées en 2026.

Adressage

La Poste nous rappelle qu'il est indispensable que les habitants préviennent tous leurs correspondants de leur adresse exacte. N'hésitez pas à solliciter un certificat d'adressage à la mairie afin de le leur transmettre.



Une maison des services qui vous rendra vraiment service... Ah bon !!!

A la suite du grand débat national qui prenait en compte les doléances des français, l'État a annoncé la création des maisons France Services en 2019 afin d'aider les usagers dans leurs démarches administratives. 2700 structures rebaptisées depuis « France Services » et labellisées sont actuellement en activité sur tout le territoire. L'objectif est d'aider les habitants dans toutes leurs démarches administratives dans des zones rurales souvent mal desservies et cela à moins de 20 minutes de leur domicile. Dans notre société qui met le numérique au cœur de toutes les démarches une aide est souvent bien utile pour bon nombre d'entre nous. D'ailleurs à ce jour 93 % des usagers et 73% des élus locaux jugent le dispositif pertinent. C'est dans ce contexte que la commune d'Espagnac a ouvert son espace « France Services » en 2022.

Onze services publics sont ainsi accessibles dans un même lieu au 8 rue du 8 mai bourg d'Espagnac. En voici le détail : Finances Publiques, Assurance maladie, Caisse d'allocations familiales, Assurance retraite, France Travail, La poste, La Mutualité Sociale Agricole (MSA), Agence nationale des titres sécurisés qui gère les cartes d'identité, cartes grises et permis de conduire, Point justice qui vous informe sur vos droits au cours de permanences gérées par des juristes et gratuites pour le demandeur, Prime Renov pour vous aider à bénéficier d'aides pour l'amélioration de votre logement, Prime adapt pour adapter votre habitat en cas de handicap ou de perte d'autonomie, Chèque énergie pour vous aider à régler vos factures de chauffage.

Cependant France Services ne serait rien sans la présence d'un agent d'accueil municipal à votre écoute. A Espagnac c'est Julien qui officie avec compétence, sérieux et surtout discrétion. Des formations adaptées sont d'ailleurs régulièrement proposées aux agents de ces structures. Également très patient, il saura, j'en suis sûre, dénouer bien des nœuds et en fonction de sa disponibilité, bien sûr, il pourra aussi donner le bon conseil si vous avez quelques angoisses avec vos redoutables ordinateurs et autres machines infernales...

De plus Espagnac sera bientôt équipé pour établir vos cartes d'identité, sans être obligés d'aller à Tulle et même si vous ne résidez pas à Espagnac. En conclusion n'hésitez pas à utiliser ce service de proximité ouvert à tous et gratuit mais sur rendez- vous. Voici les horaires :

LUNDI 14h30-16h MARDI 9h-11h30 13h30-16h30 MERCREDI 9h-11h30 13h30-17h30

JEUDI 9h-11h30 13h30-16h VENDREDI 9h-11h30 13h30-16h SAMEDI 10h-12h

TELEPHONE **05 55 29 23 76**

e-mail espagnac@france-services.gouv.fr

Pour info l'agence postale est également ouverte du lundi au vendredi de 9h à 11h30 et le samedi matin de 10h à midi

La bibliothèque est ouverte : Lundi de 14h30 à 16h- Mardi de 13h30 à 16h- Mercredi de 13h30 à 17h30

Jeudi et vendredi de 13h30 à 16h

Au final beaucoup de services proches de chez vous à utiliser sans modération.

Je tiens à remercier Julien de m'avoir reçue pour me donner toutes ces informations et m'expliquer son travail auprès de nos concitoyens. Bonne continuation à lui... Michèle Chataur

La mutuelle des territoires

Aujourd'hui encore trop de personnes ne bénéficient pas d'une complémentaire santé faute d'informations sur les dispositifs existants ou de capacités financières suffisantes.

Pour inverser cela Tulle Agglo en partenariat avec le CCAS de la ville de Tulle a conclu un partenariat avec Mutualia Alliance Santé afin de proposer le dispositif « la mutuelle des territoires ».

La mutuelle des territoires s'adresse aux habitants de l'agglo et aux personnes travaillant sur le territoire communautaire quels que soient leur âge et leurs conditions de ressources.

Un conseiller de proximité se déplace dans les communes à l'occasion de permanences, ou à domicile, et accompagne chaque personne dans ses démarches.

Renseignements auprès de Jordane AGELOUX, conseiller Mutualia sur la Corrèze au 05.46.90.07.07

Permanences sur rendez-vous les mardis matin de 9 h à 11 h 30 à Seilhac, Sainte-Fortunade et Tulle (CCAS) en alternance. Rendez-vous à domicile les mardis après-midi sur les mêmes secteurs.

Repas des Anciens le 25 novembre à la salle polyvalente de Pandrignes :

Le foyer rural de Pandrignes et la mairie ont une nouvelle fois organisé avec succès le repas des anciens. Sur 86 invités, 38 ont participé et 9 colis ont été distribués. Un repas d'exception a été élaboré par le traiteur de Tulle « Gubert ». Au menu : velouté de potimarron et châtaigne, magret de canard farci au foie gras, terrine de légumes sauce vierge, filet de julienne sauce andalouse, pavé de bœuf sauce porto, fromage et gâteau. Un moment très convivial qu'il conviendra de renouveler !



Journée de la diversité

Le Mercredi 20 Mars, la Fal19, l'Ufolep 19, l'Usep 19 se sont associés pour proposer une journée gratuite d'ateliers afin de sensibiliser les enfants à la prévention du racisme, de l'antisémitisme et de toute forme de discrimination. Lily, Tom, Louca et Tomy enfants habitant à Pandrignes et une quarantaine d'enfants du TUCSS de Brive la Gaillarde ont pu bénéficier d'activités pour lutter contre les préjugés. Tous ont été heureux de manger dans la cantine qui pour l'occasion était bien remplie.



Repas « farcidures » le 3 Mars 2024 à la salle polyvalente de Pandrignes

Cette année encore franc succès pour le repas farcidures qui a réuni tous les gourmands. Au menu : Potage, farcidures concoctées par le restaurant « l'Etape » à Sainte-Fortunade, fromage et dessert ont été fort appréciés par les 93 participants. Un déjeuner très festif où petits et grands ont passé un bon moment.



Plus sérieux ...

Réunion publique du 23 Novembre 2023

L'État a sollicité les communes pour faire une cartographie des énergies renouvelables localement, l'existant et les projets. Le recensement des attentes des habitants étant nécessaire, les élus de Pandrignes ont fait le choix d'une réunion publique. Les habitants présents n'ont fait remonter aucun projet. D'autres points ont été évoqués : réforme de la collecte des déchets, le recensement, le déploiement de la fibre, le patrimoine local, le local associatif et les animations souhaitées. Pour le local associatif, Madame le Maire a rappelé que le local est à disposition de la société de chasse durant la campagne de chasse du 1^{er} septembre au 31 mars par voie de conventionnement. Il en sera de même avec toute association locale ou intervenant localement (FAL dans le cadre des classes vertes notamment). 14 personnes seulement étaient présentes dont 7 élus !

Réunion cantonale du 5 Février 2023

Le Conseil départemental a choisi Pandrignes cette année pour sa traditionnelle réunion cantonale. Le président, Pascal Coste a présenté l'actualité du département aux élus à 15 heures et à 18 heures la réunion s'est ouverte à toute la population du canton. Au menu, le service rendu par Corrèze Autonomie, le déploiement de la fibre et l'extinction du cuivre, le bouclier énergétique, les routes et le programme de Corrèze Habitat. Les échanges avec la salle ont été très fructueux.

Syndicat des eaux des deux vallées

Le syndicat a demandé à la mairie de diffuser pour information la délibération présentant l'**augmentation du prix du mètre cube d'eau** (voir site et panneaux d'affichage). Nous avons sollicité auprès du Syndicat des éléments à l'appui pour être en capacité de justifier cette hausse de façon plus précise. Voici la réponse : « Hausse des produits de traitement, de l'électricité, du carburant et des pièces pour entretenir le réseau ». N'hésitez pas à contacter directement le syndicat pour des éléments plus concis.

Le saviez-vous ?

À PIED

Dans les phares d'une voiture roulant à 50 km/h, un piéton est visible à seulement 28 mètres lorsqu'il est vêtu de noir. Or à 50 km/h, le véhicule a besoin de 31 mètres pour s'arrêter. Lorsqu'on renouvelle l'expérience avec un piéton portant une tenue rétro réfléchissante, il est visible à 44 mètres.

À VELO EN TROTTINETTE

Dans les phares d'une voiture roulant à 80 km/h, un cycliste vêtu d'une tenue sombre sur un vélo correctement équipé en éclairage est visible à 35 mètres. A 80 km/h, le véhicule a besoin de 60 mètres pour s'arrêter. Avec un gilet rétro réfléchissant, ce même cycliste est visible à 63 mètres ce qui permet au véhicule de s'immobiliser à 3 mètres du cycliste s'il est immobile et à 22 mètres si le cycliste avance dans le même sens que la voiture, à la vitesse de 20 km/h.

ALORS ON VOUS ENCOURAGE À

Porter des vêtements clairs et à opter pour des dispositifs rétro réfléchissants (gilet, brassard, gants, bandes sur le sac à dos, le cartable, etc.). Le simple fait d'avoir sur soi un accessoire réfléchissant permet d'être vu plus tôt. Certains équipements qui favorisent la visibilité sont obligatoires :

Les vélos doivent être équipés de catadioptres rouges à l'arrière, orange au niveau des pédales, visibles latéralement, et d'un feu blanc à l'avant. De nuit ou lorsque la visibilité est insuffisante, le gilet de haute visibilité (jaune, orange, vert) est obligatoire hors agglomération ;

Les trottinettes doivent être équipées d'un feu blanc à l'avant, un autre, rouge à l'arrière, et de catadioptres arrières et latéraux. Le port du gilet rétro réfléchissant est obligatoire de nuit ou de jour par visibilité insuffisante.

Soyons tous vigilants !

Lors d'un changement de direction : tendre son bras à vélo ou à trottinette comme mettre son clignotant en voiture donne une indication aux autres usagers. En traversant : avoir la priorité ne signifie pas traverser sans précaution, en particulier dans la pénombre. Marcher sur le côté gauche de la chaussée permet de bien voir les véhicules arrivant en face. Avant de traverser, regarder à gauche, à droite, puis à nouveau à gauche ;

Lors de l'ouverture de sa portière : pour protéger les cyclistes et trottinettistes des accidents de portière, adopter un geste simple « Portière gauche, main droite - portière droite, main gauche. » Pour sortir de voiture, il s'agit d'actionner la poignée de la portière avec la main opposée à celle-ci. Ce changement de main entraîne mécaniquement la rotation des épaules. L'automobiliste s'appêtant à ouvrir sa portière pour descendre de son véhicule est alors naturellement bien mieux placé pour vérifier dans son rétroviseur et vers l'arrière de sa voiture, qu'aucun usager ne surgit de l'angle mort ; à faire attention à respecter une distance suffisante entre son véhicule et un cycliste : 1 mètre en ville et 1,50m hors agglomération.



Profitez de nos belles promenades à Pandrignes en toute sécurité !

Événement à venir :

Le 23 juin 2024 de 14h30 jusqu'à 18 h, la mairie de Pandrignes et l'association des parents d'élèves de l'école de Ladignac-sur-Rondelle invitent les enfants pour un après-midi récréatif gratuit. Les enfants de Ladignac-sur-Rondelle, de Pandrignes, de Chanac les Mines qui fréquentent l'école sont invités ainsi que leur famille, avec, au programme jeux gonflables, activités ludiques... (en fonction du temps). Enfants, parents et grands-parents nous vous attendons nombreux.

Petits rappels

- Les travaux de bricolage et jardinage avec appareils motorisés sont autorisés :
 - les jours ouvrables : 8 h 30 à 12 h et 14 h30 à 19 h
 - les samedis : 9 h à 12 h et 15 h à 19 h.
 - les dimanches et jours fériés : uniquement de 10 h à 12 h.
 - Permanence de Madame le Maire : Samedi matin sur rendez-vous. 07.69.71.67.38
- Horaires de la mairie : Lundi : 13 h 00 – 16 h / Mardi et Jeudi : 9 h – 12 h.
- Site internet : <https://pandrignes.tulleagglo.fr>
 - Le brûlage sur notre commune

Activités	Période verte Du 1er juin au 30 juin Du 1 ^{er} octobre au 14 février	Période orange Du 15 février au 31 mai Du 1 ^{er} juillet au 30 septembre	Période rouge, instaurée par arrêté préfectoral
lâcher de lanternes volantes			
Brûlage de résidus végétaux (hors enclos d'habitation)	 Si la parcelle est dépourvue d'une habitation ou d'une annexe de plus de 50 m ² , constitue un parc ou un jardin d'agrément.	 Dérogation possible pour les professionnels auprès de la DDT	
Travaux générateur de risques de feu	 Si présence de dispositif de sécurité	 Si présence de dispositif de sécurité	 Mais, pour les professionnels après déclaration des travaux auprès de la mairie et du SDIS
Usage du feu au titre de la protection des cultures contre le gel			
Brûlage de végétaux sur pied, écobuage	 Sauf à des fins de mesures de prévention des incendies de forêts	 Sauf à des fins de mesures de prévention des incendies de forêts	 Sauf à des fins de mesures de prévention des incendies de forêts
Brûlage de végétaux ou bois de construction au titre de la prophylaxie	 Seulement les professionnels	 Seulement pour les professionnels	 Dérogation possible pour les professionnels auprès de la DDT
Feux d'artifice	 Dérogation possible de la mairie ou de la préfecture selon les cas	 Dérogation possible de la mairie ou de la préfecture selon les cas	
Feux festifs (feux de Saint-Jean, feux de joie, feux de camps) et Feux de loisirs (barbecue, méchouis...)	 Distance minimum à respecter : 30 m des zones boisées	 Dérogation possible de la mairie après avis du sdis, en zone découverte et à 30 m minimum d'une zone boisée Mais, à l'intérieur des enclos d'habitations régulièrement entretenus	 Mais, à l'intérieur des enclos d'habitations régulièrement entretenus

État civil :

Naissance de Alma Zaffaloni née le 16 août 2023 à Tulle, fille de Julien Zaffaloni et de Clara Ferrière domiciliés au 5 route de Courbiat 19150 Pandrignes.

Naissance de Julia, Cassy Mayet née le 24 janvier 2024 à Tulle, fille de Boris Mayet et de Mélanie Farges domiciliés au 4 route de Courbiat 19150 Pandrignes.

Mariage de Yann De Winter et Audrey Pascale Adolphe le 9 août 2023, domiciliés au 7 rue de la fontaine à Pandrignes.

Mariage de Peter William Hudson et Dorothy Linda Bradbury le 2 mars 2024, domiciliés au 2 la Jonchère à Pandrignes.

Décès de Jean-Yves Teil, le 4 octobre 2023 à Brive, domicilié au 3 Gargnes à Pandrignes.